

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 11 AVRIL 2022

**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27**

**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 20**

**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 7**

**- AYANT DONNÉ POUVOIR : 5**

**- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 1**

Le 11 Avril 2022 à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle de réunion de l'École de Musique de Haute-Tarentaise à Bourg-Saint-Maurice, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président

### PRÉSENTS

#### Bourg-Saint-Maurice

Guillaume DESRUES, Laurence REGNIER, Laurent CHELLE, Gérard VERNAY, Françoise BESNARD, Nicolas MORIN, Frédéric BATAILLE, Cécile UTILE-GRAND

#### Les Chapelles

Paul PELLECUER

#### Montvalezan

Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

#### Sééz

Lionel ARPIN, Mathieu LECLERCQ,

#### Sainte-Foy-Tarentaise

Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

#### Tignes

Serge REVIAL, Franck MALESCOUR

#### Val d'Isère

Patrick MARTIN, Gérard MATTIS,

#### Villaroger

Alain EMPRIN

### EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Cécile MULOT (Pouvoir à Laurence REGNIER)

Morgan LE LANN (Pouvoir à Guillaume DESRUES)

Joëlle CAMPERS (Pouvoir à Mathieu LECLERCQ)

Capucine FAVRE (Pouvoir à Serge REVIAL)

Véronique PESENTI-GROS (Pouvoir à Patrick MARTIN)

### EXCUSÉS

Éric JACQUEMOUD

Laurence FONTAINE

### SECRÉTAIRE DE SÉANCE

**Laurence REGNIER**

## 2022-23 ADOPTION DU PLAN DE FINANCEMENT RELATIF A L'ACQUISITION D'UNE BALAYEUSE EPAREUSE POUR L'ENTRETIEN DE LA PISTE CYCLABLE - DEMANDE DE FINANCEMENT AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)

La Communauté de Communes de Haute-Tarentaise souhaite acquérir en 2022 une balayeuse épareuse et ce, afin d'améliorer l'entretien de la piste cyclable et de renforcer la sécurité des usagers.

Ce matériel a également vocation à être utilisé pour nettoyer les cours d'eau et constituer du broyat nécessaire à l'alimentation des composteurs collectifs.

Le montant prévisionnel du matériel est estimé à 155 000 €.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DETR	CCHT	TOTAL
72%	28%	100%
112 000 €	43 000 €	155 000 €

**Vu** l'avis favorable du Bureau Communautaire réuni le 04 Avril 2022 ;

Le Conseil communautaire, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le projet de plan de financement relatif à l'acquisition d'une balayeuse épareuse par une demande de financement au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) ;
- **DEMANDE** à la préfecture dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2022 une subvention de 112 000 € pour la réalisation de cette opération ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2022 ;
- **AUTORISE** le Président à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

**AINSI FAIT ET DÉLIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

Le Président,  
Yannick AMET

